



ÉCOLE PUBLIQUE FRANCO-NORD

GUIDE DES PARENTS

2016-2017

178, avenue Junction, AZILDA ON
P0M 1B0

705-983-4213



TABLE DES MATIÈRES

ACCUEIL.....	3
PERSONNEL DE L'ÉCOLE	4
MISSION DU CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GNO.....	5
MISSION DE L'ÉCOLE	5
POLITIQUES DE L'ÉCOLE	
1. Journée scolaire	6
a) Horaire	6
2. Pauses santé	7
3. Programme « Bonne arrivée ».....	7
4. Visiteurs à l'école	9
5. Transport	9
6. Devoirs.....	10
7. Bulletins.....	11
8. Programmation.....	11
9. Éducation physique.....	11
10. Place des jeunes.....	12
11. Objets perdus et retrouvés.....	12
12. Conseil d'école.....	12
13. Bénévolat.....	13
14. Médicaments, allergies, conditions médicales.....	13
15. Calendrier.....	13
16. Code de vie.....	13
CODE DE VIE.....	14
TENUE VESTIMENTAIRE.....	16

Chers parents,

Afin de vous familiariser avec la routine et les règlements de l'école, voici un livret de référence qui pourrait vous être utile au cours de l'année.

Il y aura des renseignements pertinents lors d'une rencontre des parents qui aura lieu le jeudi 15 septembre, p. ex. un accueil au gymnase pour expliquer l'horaire scolaire, les procédures de sécurité, les enseignantes vous expliqueront la routine en salle de classe. J'espère que vous serez des nôtres. Au plaisir de vous rencontrer et de vous accueillir.

Ensemble, nous fournissons les outils nécessaires à ces leaders de demain.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin. Vous êtes toujours les bienvenus à votre école.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne lecture et une superbe année scolaire 2016-2017.

En esprit de collaboration,

Vivianne Cotnam

Directrice

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Directrice : Vivianne Cotnam

Secrétaire : Chantal Poulin

Personnel enseignant :

Julie Moulton.....maternelle/jardin
Chantale Gravelle.....1^{re} année
Lisa Landry 2^e année
(Marie-Elaine d'Astous remplace Mme Landry de septembre à février)
Amanda Ranger.....3^e/4^e année
Natalie Frappier.....5^e/6^e année
Sylvia Legault).....EED
Shelley Pilon.....Temps de gestion

TES (Technicienne d'éducation spécialisée) : Line Figurka

EPE (Éducatrice de la petite enfance) : Lorraine Leroux
Henriette Osgood

Commis de bibliothèque : Viviane Grenier

Concierge : Carmen Lemieux, Chantale Bernard (concierge du soir)

Surveillante du dîner : Viviane Grenier

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario est le conseil scolaire de choix, reconnu pour :

- la qualité de la langue française;
- l'excellence;
- l'ouverture sur le monde;
- l'innovation;
- le respect de soi et d'autrui.

LA MISSION DU CONSEIL

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et de prendre sa place comme citoyenne et citoyen du monde.

LA MISSION DE L'ÉCOLE

L'École publique Franco-Nord s'engage à développer chez l'élève la confiance en soi, l'habileté à relever des défis et l'originalité de la pensée. La réalisation de sa propre valeur facilite son adaptation aux changements continus. C'est une ambiance saine qui est propice à la promotion et à l'expression des valeurs humaines et qui favorise le respect, la fraternité, l'autodiscipline et la responsabilité. C'est une école où les stratégies d'enseignement visent l'excellence dans tous les domaines.

POLITIQUES DE L'ÉCOLE



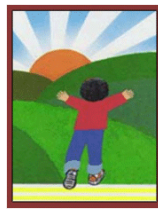
1. Journée scolaire

a) **L'horaire équilibré favorise la réussite scolaire.**

b)

Heure	Activités
8 h 40	Rentrée
8 h 45	1 ^{er} bloc (100 minutes)
10 h 25	pause santé
11 h 05	2 ^e bloc (100 minutes)
12 h 45	pause santé
13 h 30	3 ^e bloc (100 minutes)
15 h 10	Départ

- ❖ Il est à noter qu'il n'y a pas de surveillance à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école avant 8 h 30. Les enfants qui arrivent à l'école avant 8 h 30 sont sans supervision. Si vous avez besoin de service de garde avant ou après les heures de classe, vous pouvez communiquer avec la Place des jeunes au 671-1533, poste 2303.



Partir
d'un bon pas
pour un
avenir
meilleur

2. Pauses santé

Nous encourageons des goûters nutritifs tels que fruits, légumes, jus non sucré, sandwich, fromage, etc. Il est préférable de minimiser le sucre raffiné (sucre blanc) étant une calorie sans valeur nutritive. Nous offrons des collations nutritives aux élèves ainsi que des déjeuners mensuels grâce à l'appui financier de **CHILDHOOD-ENFANCE** et **PARTIR D'UN BON PAS VERS UN AVENIR MEILLEUR**. (vous recevrez un calendrier mensuel pour les collations)

3. Programme « Bonne arrivée »

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'engage à promouvoir la **SÉCURITÉ** de ses élèves et à continuer le programme « **Bonne arrivée** » au sein de toutes ses écoles élémentaires. Le programme est formel et vous remarquerez qu'il est important de suivre les directives lors de l'absence de vos enfants.



Procédures à suivre par les parents lors de l'absence ou d'un retard d'un enfant :

a) Le parent doit nous faire parvenir le formulaire de « Bonne arrivée » **dès la première journée d'école**. Les détails demandés dans le cadre de ce formulaire sont importants afin d'assurer le succès du programme **Bonne arrivée** à l'école. Nous devons recevoir **deux** numéros de téléphone de personnes désignées au cas où nous ne pouvons vous rejoindre. Il serait sage d'avertir ces personnes que vous avez donné leurs noms et leurs numéros de téléphone et que nous communiquerons avec eux en cas d'urgence.



b) En cas d'absence, le parent doit aviser le bureau par téléphone. Nous avons un répondeur, donc il est possible de laisser un message. Il est **important** de laisser un message avant **9 h** et de nous indiquer le nom de l'enfant et la raison de son absence.



c) Si l'enfant doit quitter l'école avant la sortie régulière pour une raison quelconque, le parent est prié d'avertir l'école par une **note écrite** ou par **appel téléphonique**.

d) Tout élève en retard **doit** passer par le bureau pour donner la raison de son retard et obtenir un billet signé par la secrétaire ou la directrice avant de pouvoir être intégré à sa classe.

BULLETIN DE RETARD	
ENFANT :	_____
de la classe de :	_____
est arrivé(e) en retard	_____
le :	_____
à _____ h _____ du matin	_____
Motif du retard :	_____
_____	_____
Signature de la secrétaire	_____

© 2002 Regroupement des écoles de la région de la Grande-Baie



3. Programme « Bonne arrivée » (suite)

Processus suivi par l'école lors de l'absence d'un élève :

- a) Au début de chaque journée scolaire, les enseignantes prennent les présences en salle de classe et signalent immédiatement les absences au bureau.
- b) La secrétaire prend les mesures suivantes **dès 9 h** :
 - i) Elle écoute les messages enregistrés et elle inscrit les noms des élèves ainsi que tous les renseignements pertinents.
 - ii) Elle compare les absences notées par le personnel enseignant aux messages enregistrés.
 - iii) Elle communique avec les parents qui n'ont pas signalé le retard ou l'absence par téléphone.
 - iv) Si elle ne réussit pas à rejoindre les parents, elle entre en communication avec les personnes désignées en composant les numéros de téléphone d'urgence fournis.
 - v) Si elle ne réussit pas à communiquer avec quelqu'un qui peut expliquer l'absence de votre enfant, elle signale l'absence à la directrice.
- c) La directrice prend une décision rapide si aucune explication n'est fournie pour l'absence d'un élève. Si elle ne parvient pas à communiquer avec les parents, elle a les options suivantes : communication avec un agent d'assiduité, communication avec un agent de police ou communication avec un agent de l'aide à l'enfance afin de retracer l'enfant.



Le mot clé du programme « Bonne arrivée » est **SÉCURITÉ**. J'apprécie votre compréhension et votre collaboration.

Processus suivi lorsqu'un élève est malade à l'école :

Lorsqu'un élève se présente au bureau en se plaignant d'un malaise, la secrétaire suit le processus suivant :

- i) Elle communique avec les parents.
- ii) Si elle ne réussit pas à rejoindre les parents à la maison ou au travail, elle entre en communication avec les personnes désignées en composant les numéros de téléphone d'urgence fournis.

Il est donc **important** que nous puissions vous rejoindre au travail. Parfois, lorsque nous devons laisser un message au répondeur, nous remarquons que les messages ne sont pas transmis, ce qui occasionne des défis car nous avons parfois des enfants malades au bureau. Si ce n'est pas possible de vérifier vos messages ou si ce n'est pas possible de vous rejoindre au travail, prière de nous



3. Programme « Bonne arrivée » (suite)

laisser les numéros de personnes qui sont disponibles pour venir chercher votre enfant.

Procédure à suivre lorsqu'un parent vient chercher son enfant à l'école :

Nous voulons assurer la **sécurité** de vos enfants. Prière de suivre la procédure suivante lorsque vous venez chercher vos enfants à l'école par ex. **pour les conduire à un rendez-vous ou après les heures de classe**. Présentez-vous au bureau de l'école. Nous communiquerons avec vos enfants dans leur salle de classe et ils ou elles viendront vous rencontrer au bureau.

4. Visiteurs à l'école

Il est très important de toujours passer par le bureau dès votre arrivée à l'école. Prière de signer le « **Registre des visiteurs** » au bureau en entrant. Une **étiquette vous identifiant comme « visiteur »** vous sera remise. **Le port de cette étiquette est obligatoire si vous circulez dans l'école durant les heures de classe**. Prière de toujours passer par le bureau p. ex. lorsque vous venez chercher votre enfant, lorsque vous lui apportez un goûter... Si vous désirez rencontrer l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant à un autre moment qu'aux rencontres formelles, vous pouvez fixer un rendez-vous. Nous vous remercions de votre collaboration.

La sécurité de vos enfants nous tient à coeur!

5. Transport

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario se sert des services du Consortium pour le transport scolaire. Pour toute question ou pour la requête de changements, les parents doivent communiquer directement avec le Consortium en composant le **521-1234**.

Les limites sont les suivantes. Si votre enfant vit à l'intérieur des limites établies, **il ou elle devra marcher pour se rendre à l'école**.



1 ^{re} - 3 ^e année	1 kilomètre
4 ^e - 6 ^e année	1,6 kilomètre

- a) Il est interdit de changer d'autobus pour se rendre ailleurs dans la communauté.
- b) La conduite sur l'autobus doit être telle à promouvoir la **sécurité** de tous en tout temps.
- c) Le conducteur ou la conductrice doit suivre son horaire.
- d) Si un élève fait preuve d'une conduite inacceptable, on lui refusera le privilège du transport, **mais il ou elle sera quand même tenu de venir à l'école**. Lors d'un incident de conduite inacceptable sur l'autobus, le conducteur ou la conductrice remettra une fiche de conduite à la direction.

*** La directrice a le droit de remettre un « **Avis d'annulation du service d'autobus scolaire** » pour un comportement d'agression physique ou verbale à n'importe quel temps où elle croit que le comportement pourrait être la cause de manque de sécurité.



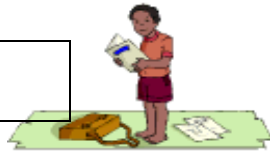
- e) Si vous venez chercher vos enfants après l'école, prière de vous présenter **au bureau**. **Tous les enfants qui nous auront remis une note indiquant qu'ils ou elles ont un tour après l'école attendront au bureau**. **Si votre enfant n'a pas de note, il ou elle devra prendre l'autobus**. En cas d'urgence ou de changement à la dernière minute, il est important de communiquer avec nous avant 14 h 45.

6. Devoirs



- Les devoirs à la maison seront surtout le travail inachevé en classe à l'exception de projets qui nécessiteront des recherches.
- De façon régulière, il y aura soit de la lecture, des mathématiques et/ou de l'étude.
- La durée approximative des devoirs à la maison sera :

de la 1 ^{re} à la 3 ^e année.....	de 20 à 30 minutes
de la 4 ^e à la 6 ^e année.....	de 30 à 40 minutes



- **AGENDA SCOLAIRE** : Il est important **qu'un parent signe l'agenda** de son enfant **tous les soirs**, ce qui permettra une communication étroite entre l'école et le foyer.



7. Bulletins

Les bulletins seront remis à l'enfant à la fin de chaque semestre : la semaine du 14 février et le 30 juin. Les élèves recevront un bulletin de progrès la semaine du 14 novembre.

Le personnel enseignant sera disponible pour discuter avec vous du progrès de votre enfant quelques jours après la remise des bulletins.

Le personnel enseignant est disponible pour vous rencontrer à d'autres moments si vous le désirez. Il s'agit simplement de prendre rendez-vous.

8. Programmation

La rencontre des parents aura lieu **le jeudi 15 septembre**. La soirée débute par une présentation en grand groupe de 18 h à 18 h 15. Les parents qui ne comprennent pas le français peuvent rester pour une présentation à 18 h 15.

Vous aurez ensuite l'occasion de rencontrer le personnel enseignant dans la salle de classe. La première présentation aura lieu de 18 h 15 à 18 h 30 et elle sera répétée à 18h 30 afin d'accommoder les familles ayant plus d'un enfant à l'école et plus d'une enseignante.

Les parents qui ne parlent pas le français pourront passer en classe à la deuxième représentation et elle sera répétée à 18 h 45.

Le personnel enseignant vous expliquera la routine de classe et les programmes scolaires.

9. Éducation physique et santé

Il y aura de l'éducation physique tous les jours afin de répondre aux attentes du MEO. Chaque enfant doit avoir une paire d'espadrilles à **semelles pâles**. Les espadrilles seront laissées à l'école.

- N.B.** a) Les espadrilles à semelles épaisses ne sont pas permises pour l'éducation physique ou pour jouer avec l'équipement à l'extérieur.
- b) **Conformément aux règlements de OSBIE**, les élèves ne peuvent pas porter de bijou pendant les classes d'éducation physique, y compris les boucles d'oreilles, les chaînes au cou, les bracelets au poignet ou à la cheville, les bagues et les montres. Les cheveux doivent aussi être attachés de façon à

ne pas gêner la vue de l'élève en utilisant des attaches en élastique ou en matériel.

***** IL EST IMPORTANT** de suivre les règlements de près
afin d'assurer **la sécurité totale de vos enfants.**

10. Place des jeunes

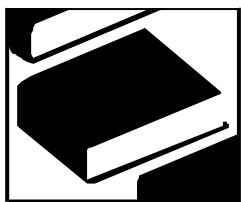
Le CSPGNO offre un programme enrichissant aux enfants de 4 à 12 ans « Place des jeunes ». Ceci est un programme de la journée scolaire prolongée offert avant et après les heures de classe. « Place des jeunes » offre :

- une variété d'activités éducatives, sportives et culturelles appuyant les stratégies pédagogiques en salle de classe;
- une équipe de spécialistes de la petite enfance;
- une animation par des éducatrices de la petite enfance accréditées;
- un horaire flexible, à temps plein ou à temps partiel pour répondre aux besoins particuliers des parents;
- des frais raisonnables et des subventions disponibles selon les besoins financiers;
- un service pendant les journées pédagogiques, la semaine de relâche et divers congés selon le niveau d'intérêt;
- un milieu sécuritaire et familial où votre enfant pourra s'épanouir et s'amuser en français.

11. Objets perdus et retrouvés

Nous recueillerons les objets perdus et retrouvés dans une boîte. À la fin de chaque trimestre, nous déferons de tout ce qui n'a pas été réclamé. N'hésitez pas à venir vérifier cette boîte si vous êtes à la recherche d'un article quelconque.

12. Conseil d'école



Le conseil d'école est un organisme consultatif qui soumet des idées et des suggestions à la directrice pour lui aider à faire de l'école un meilleur milieu d'apprentissage. Vous êtes les bienvenus à titre d'observateurs à toutes les réunions. Le conseil se rencontre au moins quatre fois par année. Si vous souhaitez devenir un membre parent, prière de communiquer avec moi.

***Soumettez votre candidature au
début septembre si ceci vous
intéresse!**

13. Bénévolat

Les parents qui désirent offrir de l'aide, p. ex. pour les sorties éducatives, du travail à la bibliothèque ou autres n'ont qu'à communiquer avec nous. Chaque minute de votre temps est grandement appréciée!

14. Médicaments, allergies, conditions médicales

Prière de nous aviser de toute allergie et/ou condition médicale de votre enfant. Quant aux médicaments, nous vous demandons de nous les remettre au bureau de l'école et de compléter les formulaires prescrits par la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Si nous n'avons pas la documentation nécessaire, nous ne pouvons pas donner des médicaments à l'enfant. Il est aussi à noter que les enfants ne peuvent pas avoir des médicaments-pompes dans leur casier ou leur sac.

15. Calendrier

Vous recevrez au début de chaque mois, le calendrier d'activités du mois. Ce calendrier vous permettra de prendre connaissance des activités planifiées pour votre enfant ainsi que les dates importantes à retenir. Nous vous encourageons fortement à l'afficher et à le consulter régulièrement. Ce calendrier est aussi affiché au site web de l'école.

16. Code de vie

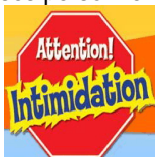
Chaque enseignante présente le « Code de vie » aux élèves. Vous êtes invités à le lire attentivement avec votre enfant. **Votre copie se retrouve à la fin du guide.**

Code de vie

École publique Franco-Nord

A -Intimidation

1. Verbale : j'utilise des mots pour ne pas blesser ou ne pas faire peur à quelqu'un; j'utilise des mots appropriés.
2. Sociale : j'utilise des gestes ou des façons pour ne pas humilier ou ne pas blesser quelqu'un.
3. Physique : j'utilise mon corps pour ne pas blesser quelqu'un ou je ne touche pas les choses personnelles de quelqu'un d'autre.



B -Respect de soi

1. Je suis honnête.
2. Je m'exprime en français.
3. Je m'habille convenablement
- voir « Code relatif à la tenue vestimentaire ».
4. Je maintiens de bonnes habitudes hygiéniques
- (se laver les mains régulièrement).

C -Respect des autres

1. Je suis poli/polie et respectueux/respectueuse à l'égard de tous.
2. Je respecte ceux et celles qui travaillent autour de moi.
3. Je me conduis bien avec les invités/invitées, les suppléants/suppléantes et les surveillants/surveillantes des pauses.
4. Je règle mes problèmes sans agression.
5. Je laisse les objets dangereux à la maison.
6. J'écoute activement et attentivement une personne quand elle me parle.
7. J'accepte de pratiquer les comportements que je dois maîtriser.
8. Je me sers d'un langage approprié.
9. Je respecte l'autorité, c'est-à-dire, il ou elle écoute et obéit à la personne.

D- Respect du milieu

1. Je respecte la propriété de l'école et celle des autres.
2. Je remets les objets empruntés en bonne condition.

E -Routine dans la classe

1. Je suis au bon endroit, au bon moment, avec les bons outils.
2. Je respecte les règlements établis en classe.
3. Je complète mon travail à temps.
4. Je complète mes devoirs.
5. J'évite toute perturbation en classe.

F- Routine de l'entrée et de la sortie

1. J'enlève ma casquette en entrant dans l'école.
2. Je marche à la droite du corridor.
3. Je m'arrête pour les annonces.
4. J'attends le son de la cloche avant de sortir de l'école.

G -Routine pour les pauses santé

1. Je laisse les aliments qui contiennent des noix à la maison.
2. Je mange à ma place et j'attends le signal avant de me lever.
3. Je ne mange que des collations nutritives à la première pause.
4. Je laisse la gomme, les friandises et les graines de tournesol à la maison.

H -Routine aux récréations

1. Je m'empresse de me préparer, je prends mon rang à l'endroit désigné et j'attends le signal de sortir pour les récréations.
2. Je reste dans la cour d'école et je respecte les limites désignées à mon groupe-classe.
3. Je respecte les règles du jeu.
4. Je joue prudemment.
5. Je cesse de jouer au son de la cloche, je prends mon rang à l'endroit désigné et j'attends le signal de l'adulte pour entrer.
6. En cas d'intempéries, je joue un jeu calme dans ma classe.

I -Routine d'autobus

1. Je suis poli/polie et respectueux /respectueuse à l'égard de tous.
2. Je prends mon rang à l'endroit désigné.
3. Je monte et je descends de façon ordonnée, sans bousculer.
4. J'obéis au conducteur ou à la conductrice en tout temps.



J- Autre

1. Je laisse tous les jouets, les appareils électroniques (téléphone cellulaire, iPod, etc.) et les jeux à la maison.

Qu'arrive-t-il si l'élève se conduit mal ou ne se conforme pas au Code de vie?

Il peut y avoir une ou plusieurs des répercussions suivantes :

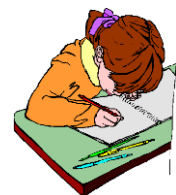
L'élève :

- recevra l'aide d'un pair afin de démontrer le comportement approprié.
- recevra du travail supplémentaire afin d'apprendre et de pratiquer un meilleur comportement.
- perdra un privilège p. ex. la récréation en groupe.
- fera du travail communautaire à l'école.
- aura du temps pour réfléchir et discuter dans une salle particulière avec surveillance.
- devra quitter l'école.

Implication du personnel et des parents :

- Son comportement sera corrigé et on lui rappellera le comportement approprié. (Intervention de la part du personnel)
- Une note dans l'agenda sera envoyée à la maison. (Communication aux parents)
- Ses parents seront invités à une rencontre à l'école.

Les règles de comportement à l'École p. Franco-Nord sont simples. La courtoisie, les bonnes manières et le bon sens sont essentiels. Le respect doit être évident en tout temps – le respect de soi, le respect des autres et le respect du milieu scolaire.



Tenue vestimentaire

Le choix d'habillement :

- Les blouses à bretelles spaghetti ne sont pas appropriées. Les blouses sans manches doivent recouvrir la plus grande partie de l'épaule.
- Les jupes doivent être d'une longueur appropriée.
- Lorsqu'il fait chaud, le port des culottes courtes (mi-jambe) est acceptable.
- Les vêtements inappropriés tels que des débardeurs, des hauts découvrant l'abdomen et les épaules, des jeans coupés, des vêtements déchirés ou portant des logos ou des commentaires offensants ne sont pas permis.
- Il est interdit de porter un chapeau ou tout autre article qui sert à couvrir la tête dans l'école à moins qu'il ne s'agisse d'une activité spéciale.
- L'élève est tenu de ranger son manteau et ses chaussures d'extérieur dans le vestiaire.

En éducation physique :

- L'élève est tenu de porter des vêtements qui conviennent aux activités.
- L'élève devrait porter des bas et des espadrilles à semelle non marquante au gymnase.
- Le port de bijoux pendant les leçons d'éducation physique est interdit.

Conformément aux règlements relatifs à la santé et la sécurité, il n'est pas acceptable de marcher sans chaussures dans l'école. **En tout temps, on s'attend à ce que les élèves portent des chaussures d'intérieur convenables.**